

TABLE DES PRÉFETS ET ÉLUS DE LA COURONNE NORD

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DE LA TABLE DES PRÉFETS ET DES ÉLUS DE LA COURONNE NORD (TPÉCN), TENUE LE MERCREDI 8 SEPTEMBRE 2021, À LA VILLE DE REPENTIGNY

Étaient présents à la séance :

- Mme Chantal Deschamps, mairesse de Repentigny, préfète de la MRC de L'Assomption, membre du comité exécutif et du Conseil de la CMM, membre du CA de l'ARTM et présidente de la TPÉCN
- Mme Marlene Cordato, mairesse de Boisbriand et membre du CA d'exo
- Mme Sylvie Surprenant, mairesse de Sainte-Thérèse et membre du CA de Montréal International
- M. Denis Martin, maire de Deux-Montagnes et préfet de la MRC de Deux-Montagnes
- M. Richard Perreault, maire de Blainville, préfet de la MRC de Thérèse-De Blainville et membre du Conseil de la CMM
- M. Marc-André Plante, maire de Terrebonne et membre du CA d'exo
- M. Guillaume Tremblay, maire de Mascouche, préfet de la MRC Les Moulins et membre du Conseil de la CMM

Ainsi que :

- M. Joffrey Bouchard, directeur général, MRC de L'Assomption
- M. Kamal El-Batal, directeur général, MRC Thérèse-De Blainville
- M. Danny Franche, attaché aux dossiers supralocaux, Ville de Mascouche
- M. Donald Longuépée, conseiller aux dossiers métropolitains, Ville de Repentigny
- M. Sylvain Perron, conseiller à la direction générale - Relations gouvernementales et municipales, Ville de Terrebonne
- M. Claude Robichaud, directeur général, MRC Les Moulins

Secrétaire : Yves Phaneuf, coordonnateur TPÉCN

RÉSOLUTION CONCERNANT LE PLAN STRATÉGIQUE DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF DE L'AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) adoptait son Plan stratégique de développement du transport collectif (PSD) 2021-2035 à sa séance du 15 avril 2021 et le transmettait au gouvernement du Québec et à la Communauté métropolitaine de Montréal, en vue de son approbation;

CONSIDÉRANT QUE le 16 août 2021, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation transmettait à l'ARTM son avis sur le PSD;

CONSIDÉRANT QUE l'avis gouvernemental sur le PSD qui indique que l'ARTM devra s'assurer que le PSD intègre une priorisation des projets qui mise avant tout sur l'optimisation des équipements et des infrastructures de transport existants et qui inclut un cadre financier détaillé;

CONSIDÉRANT QUE cette priorisation des projets du PSD est motivée par l'orientation gouvernementale contenue au document Orientations du gouvernement en matière d'aménagement - Pour un aménagement concerté du territoire (Québec, 1994), ou il est énoncé que le gouvernement s'attend à une planification des transports répondant à l'orientation suivante : préserver les infrastructures de transport, maintenir un service adéquat à l'utilisateur et soutenir le développement socio-économique des différentes régions du Québec en optimisant les acquis des différents modes de transport;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse technique réalisée par la couronne Nord dans son mémoire sur le projet de PSD a confirmé de manière objective et indiscutable que :

- Le niveau de desserte en transport collectif sur la couronne Nord est devenu un frein à son développement et que, en conséquence, il nuit à l'objectif d'améliorer la compétitivité et l'attractivité de la CMM ;
- La couronne Nord ne compte aucun réseau de transport collectif structurant permettant de se déplacer sur l'ensemble de son territoire, et ce principalement dans l'axe est-ouest;

CONSIDÉRANT QUE tel que mentionné au mémoire de la TPÉCN, il est essentiel que la priorisation dans les projets du PSD se fasse en fonction :

- Du rééquilibrage des infrastructures et des services pour assurer l'équité entre tous les citoyens du Grand Montréal, la couronne Nord étant actuellement défavorisée;
- De leur performance environnementale en termes de réduction des GES;
- De la réduction du temps de congestion réel dans chacun des secteurs;
- De leur capacité à stimuler l'attractivité et la compétitivité du Grand Montréal par rapport aux autres régions métropolitaines nord-américaines, mais aussi par rapport aux régions limitrophes à la CMM (la troisième couronne);

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de réseaux de transports collectifs structurants, efficaces et performants est un chantier prioritaire pour relever les défis environnementaux, économiques et sociaux auxquels nos communautés sont confrontées;

IL EST RÉSOLU :

QUE la Table des préfets et élus de la couronne Nord réitère son appui au PSD adopté le 15 avril 2021 par l'ARTM et sa volonté unanime pour une mise en œuvre du PSD dès 2022;

QUE sur le plan des interventions, la Table des préfets et élus de la couronne Nord demande à ce que le PSD priorise :

- La réalisation des projets de rattrapage identifiés dans son mémoire, dont la mise en place sur le réseau autoroutier existant (A-13, A-15, A-19, A-25, A-40, A-640) de voies réservées pour les autobus et le covoiturage et de stationnements incitatifs permettant d'optimiser le transport des personnes dans ces infrastructures de transport, de réduire la congestion routière et de soutenir le développement socio-économique de la couronne Nord;
- La réalisation des projets inscrits au PDI d'exo dont les projets d'amélioration du réseau actuel de train de banlieue de même que la bonification de l'offre de services de la Ligne de Mascouche, notamment d'évaluer la faisabilité d'y implanter un mode compatible avec le REM;
- La réalisation des études suivantes :
 - Mode de transport collectif structurant de type REM dans l'axe de l'A-640;
 - Prolongement du REM de Pointe-aux-Trembles jusqu'à la gare de Mascouche en empruntant l'emprise ferroviaire actuelle au centre de l'A-640;
 - Prolongement du REM de Laval jusqu'à la couronne Nord, dans le secteur de Boisbriand;
 - Prolongement du REM jusqu'à la zone aéroportuaire de Mirabel;

QUE la conclusion d'un pacte fiscal sur 10 ans avec les gouvernements fédéral et provincial, en appui aux municipalités, est prioritaire et nécessaire à la mise en œuvre du PSD et à l'atteinte de nos objectifs communs en mobilité durable dans le cadre de la lutte aux changements climatiques.

Yves Phaneuf, coordonnateur TPÉCN